

BANDE PERIPHERIQUE

BANDE PERIPHERIQUE est une bande de rive compressible avec jupe pour chapes ou dalles flottantes et carrelage scellé.

Domaine d'emploi

BANDE PERIPHERIQUE est destinée à la désolidarisation périphérique des chapes ou dalles flottantes et carrelage en pose scellée flottante, ainsi qu'au traitement des éléments verticaux, conformément à la norme NF DTU 52.10 *Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé* ainsi qu'à la norme NF DTU 65.14 *Exécution de planchers chauffants à eau chaude*.

Constituants

	BANDE PERIPHERIQUE
Bande résiliente	Mousse de polyéthylène de couleur verte
Jupe	Film polyéthylène transparent

Caractéristiques

	BANDE PERIPHERIQUE
Epaisseur	5 mm
Longueur x largeur	50 m x 100 mm

Classe d'émissions de substances volatiles dans l'air intérieur	A+
---	----

Conditionnement

	BANDE PERIPHERIQUE
Conditionnement	Colis de 6 rouleaux = 300 m
Stockage	A l'abri des intempéries

Mise en œuvre

BANDE PERIPHERIQUE est mise en œuvre conformément à la norme NF DTU 52.10 afin de désolidariser la chape, la dalle ou le mortier de scellement de toutes les parois verticales, y compris en pieds d'huissieries et seuils, et de toute émergence (fourreaux de canalisations, poteaux, murets, etc.). Elle se positionne du plancher support de l'isolant jusqu'à la surface finie (revêtement de sol inclus) + 2 cm au minimum.

BANDE PERIPHERIQUE est mise en place avant la pose des panneaux isolants. Elle est maintenue sur la paroi verticale par agrafage ou adhésif. Après la mise en œuvre des panneaux isolants, la jupe est positionnée et collée sur la surface de ceux-ci à l'aide d'un ruban adhésif, permettant ainsi d'assurer l'étanchéité périphérique et donc d'éviter le passage de laitance de la chape entre la bande résiliente et la sous-couche isolante.

Le revêtement de sol doit être posé sans enlever la bande résiliente de façon à éviter tout contact avec les parois verticales. La désolidarisation des plinthes peut être obtenue en pliant la bande de façon à l'intercaler entre la plinthe et le sol.

Indications particulières

Le produit n'est pas classé dangereux selon les réglementations françaises et européennes.

Concernant les chutes de produit ou restes de lot : déchet non dangereux non inerte - réemploi, incinération en Installation Autorisée ou mise en dépôt dans une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND - décharge classe II).

